



GUIDE
PRATIQUE



LE HAVRE
L'ENTRETIEN DES CIMETIÈRES
ET DES CONCESSIONS





AVANT-PROPOS

Lieu de mémoire et de recueillement, le cimetière est un espace singulier. Il a longtemps été entretenu de façon très intensive en éradiquant la moindre "mauvaise herbe", des traitements chimiques lourds de conséquences sur la qualité de l'eau, la santé et la biodiversité.

C'est pourquoi depuis plusieurs années la Ville mène des actions concrètes afin de limiter l'impact environnemental de la gestion des espaces verts municipaux. Ainsi, depuis 2019, plus aucun pesticide n'est utilisé pour l'entretien des cimetières au Havre. Une gestion écologique qui est devenue obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2022.

Aujourd'hui, l'entretien des cimetières de la Ville du Havre est réalisé en utilisant à la fois des méthodes alternatives aux produits chimiques et d'autre part en réaménageant progressivement les espaces afin de simplifier leur entretien et d'améliorer leur aspect paysager.

Mais si l'entretien des parties communes de chaque cimetière est sous la responsabilité de la municipalité, le maintien en bon état de propreté et d'entretien des concessions est une obligation réglementaire qui revient aux concessionnaires ou à leurs familles.

Ce guide a pour objectif de sensibiliser et d'accompagner les concessionnaires et les familles sur les nouvelles pratiques d'entretien de ces lieux publics si particuliers. Il apporte des solutions concrètes pour faire de ces lieux de recueillement des espaces verts à part entière.



SOMMAIRE

6

LE CIMETIÈRE, UN ESPACE PUBLIC SINGULIER

- Un contexte historique et culturel
- Les cimetières havrais

10

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

12

AMÉNAGER ET ENTREtenir LE CIMETIÈRE

- La démarche zéro pesticide
- Les techniques d'aménagement et d'entretien
- Les plantes sauvages ou adventices

15

L'ENTRETIEN DES CONCESSIONS

- Les constructions et signes funéraires
- Les plantations
- Les conseils d'entretien

“Les cimetières font partie du patrimoine de la ville, ils représentent à leur manière son histoire.”

LE CIMETIÈRE, UN ESPACE PUBLIC SINGULIER

UN CONTEXTE HISTORIQUE ET CULTUREL

À partir du XX^e siècle, la place de la nature dans ces cimetières est découragée peu à peu au profit des alignements de pierres de marbre et de caveaux en béton, fabriqués industriellement et séparés par des allées de schistes ou de graviers souvent chimiquement dés herbés.

Les cimetières deviennent ainsi très minéraux et laissent peu de place au végétal et à la flore spontanée, qui est souvent mal perçue par les usagers, à cause du sentiment affectif et symbolique que ces sites représentent. Le fait de laisser se développer la végétation peut faire naître un sentiment d'abandon chez les familles des défunts.

De plus la conception très géométrique, avec des tombes organisées en rangs serrés et desservies par des allées très imperméabilisées, complique l'entretien.

DU CIMETIÈRE TRADITIONNEL AU CIMETIÈRE NATUREL

Après la Seconde Guerre Mondiale, les produits phytosanitaires ont longtemps été la solution la plus pratique pour le désherbage de ces espaces. Cela s'est fait en ignorant largement les impacts sur la santé et l'environnement particulièrement la biodiversité.

Depuis plusieurs années, l'arrêt de l'usage des pesticides est au centre de la gestion de l'espace public et la législation a pour objectifs de protéger la qualité de l'eau, la santé des applicateurs comme des usagers, et l'environnement.

On parle aujourd'hui de cimetière naturel, plus proche d'un espace vert. La présence de la nature apporte une atmosphère plus calme, bucolique, propice à la méditation et au recueillement.

Au-delà de leur rôle premier, ils redeviennent peu à peu, comme au XIX^e siècle des lieux de promenade ou de visites culturelles (*Journées du Patrimoine*, visites guidées du cimetière Sainte-Marie).

À SAVOIR

Le concept du cimetière comme espace vert, est très présent dans les pays anglo-saxons, mais aussi dans les pays de l'Est de l'Europe ou en Turquie, où la présence du végétal est mieux acceptée au point de le laisser couvrir les tombes et les allées. Dans ces espaces, la nature a autant sa place que la sépulture.



LES CIMETIÈRES HAVRAIS

Il existe 7 cimetières au Havre, lieux de recueillement, de souvenir mais aussi de mémoire collective où le passé de notre ville se dévoile au cours des visites.

Une cinquantaine d'agents municipaux travaillent dans les cimetières. Leurs missions concernent la gestion des emplacements, la surveillance des lieux, l'accueil des visiteurs et l'entretien des parties communes.

La mutation paysagère, vers une nature plus spontanée permettent aux cimetières havrais de devenir peu à peu de véritables réserves de nature propices à un recueillement plus serein.



LE CIMETIÈRE DE BLÉVILLE

Superficie : 6 hectares

À cet ancien cimetière de quartier s'est ajouté un cimetière novateur. C'est un véritable jardin dont bénéficient les défunts et leurs proches.

Les pelouses accueillent de nombreux types de sépultures. Il dispose également d'un jardin du souvenir depuis 2019.



LE CIMETIÈRE DE GRAVILLE-ABBAYE

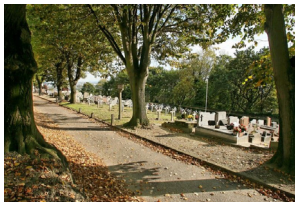
Superficie : 1,2 hectares

Entourant le prieuré de Gravelle, le plus ancien cimetière du Havre dégage une atmosphère romanesque.

Au milieu des sépultures trône majestueusement un cèdre du Liban âgé de 170 ans environ adossé à l'Abbaye et labellisé "Arbre Remarquable de France" en 2019. Ce cimetière est un lieu rare où le temps semble s'être arrêté. Il y règne une ambiance paisible et intemporelle qui invite au recueillement.



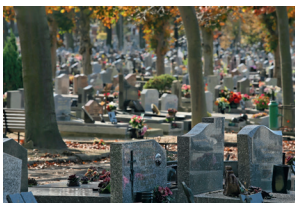
LES CIMETIÈRES HAVRAIS



LE CIMETIÈRE DE GRAVILLE-COROT

Superficie : 2,1 hectares

C'est le cimetière le plus à l'est de la ville. Situé sur la costière, il offre une vue dégagée sur les quartiers sud. Sa position privilégiée et ses espaces arborés rendent ce lieu propice à la méditation.



LE CIMETIÈRE NORD

Superficie : 12 hectares

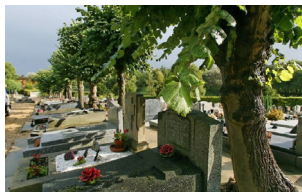
Ce cimetière est sans doute le plus fréquenté. Bordé par les arbres du parc forestier de Montgeon, il dispose d'un charmant jardin du souvenir d'inspiration japonisante. À la Toussaint, lors de la floraison des chrysanthèmes, la féerie des couleurs rend ce lieu accueillant et harmonieux.



LE CIMETIÈRE DE ROUELLES

Superficie : 0,6 hectare

Véritable cimetière de village situé en bordure de forêt, il se distingue par son fort caractère familial et rural.



LE CIMETIÈRE DE SANVIC

Superficie : 2,2 hectares

Adossé aux Jardins suspendus, ce cimetière de quartier offre une atmosphère intime. Cet emplacement privilégié procure calme et sérénité.



LE CIMETIÈRE SAINTE-MARIE

Superficie : 18 hectares

Le cimetière Sainte-Marie a été créé en 1851. Divisé en sections, il est planté de nombreux arbres qui en font un cimetière paysager remarquable. Il dispose également d'un jardin du souvenir. C'est un lieu de recueillement, de mémoire collective où se lit le passé du Havre.



LES DIFFÉRENTES COMPOSANTES D'UN CIMETIÈRE

Les allées principales permettent la circulation des véhicules (entretien, cortèges...) et des personnes à l'intérieur du site.

Les allées secondaires permettent l'accès des personnes depuis les allées principales jusqu'aux sépultures ;

Les entre-tombes : espaces séparant deux sépultures ;

L'espace cinéraire composé de trois équipements principaux :

- Le jardin du souvenir est un espace paysager dédié à la dispersion des cendres. Les cimetières Nord, Sainte-Marie, de Sanvic et de Bléville possèdent un jardin du souvenir aménagé.
- Le caverne permet de déposer les urnes dans des cuves enterrées.
- Le columbarium est une construction hors sol regroupant plusieurs cases permettant d'accueillir les urnes funéraires.

L'enceinte : le cimetière peut être entouré d'une haie, d'une clôture végétalisée ou grillagée ou d'un mur.

Les concessions : c'est un emplacement délivré par la Ville à un particulier pour une durée et une superficie variable. La concession peut accueillir un ou plusieurs défunts.

LE RÔLE DE CHACUN DANS LES CIMETIÈRES

- **La collectivité** entretient les allées, les inter-tombes, les espaces d'inhumation spécifiques (jardin du souvenir, terrain commun, espaces d'inhumation...).
- **Les familles** entretiennent la concession et les constructions qui s'y trouvent.
- **Les opérateurs privés** procèdent aux inhumations et opérations mortuaires (pompes funèbres) ou sont chargés par les familles (marbriers, fleuristes, sociétés d'entretien de tombes...) des tâches d'entretien de leur concession.



*“Le Zérophyto dans les cimetières,
c’est respecter le passé et préserver l’avenir.”*

LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

L’INTERDICTION DES PESTICIDES

Depuis le 1^{er} janvier 2017, il est interdit d’utiliser des produits phytosanitaires dans la majorité des espaces publics. Avec l’arrêté du 15 janvier 2021, la loi Labbé s’étend désormais à l’ensemble des espaces publics et privés, et donc des cimetières. Cet arrêté qui est entré en vigueur à partir du 1^{er} juillet 2022 interdit par conséquent d’utiliser dans tous les cimetières des produits phytosanitaires chimiques.

Pour rappel, le traitement chimique des espaces est lourd de conséquences sur la qualité de l’eau, la biodiversité, la santé des jardiniers et du public.

S’affranchir totalement des pesticides est une opportunité d’améliorer le cadre de vie en favorisant la nature en ville.

LE RÉGLEMENT INTÉRIEUR DES CIMETIÈRES HAVRAIS

Le règlement intérieur précise les conditions et les règles d’usage dans le cimetière. Il permet notamment de fixer les conditions de gestion des concessions.

Selon le règlement des cimetières mis en place par la municipalité, l’entretien des sépultures est à la charge des particuliers : “le concessionnaire doit conserver la concession en bon état de propreté et d’entretien”.

Cela suppose la maintenance des tombes en état de propreté; elles doivent régulièrement être nettoyées des souillures multiples, de terre, de pluie, des feuilles et des fleurs mortes.

LA VÉGÉTATION

Toute végétation située sur une concession doit être contrôlée par le concessionnaire afin d’éviter toute prolifération (semis d’adventices, prolifération racinaire, ...) et développement sur les concessions voisines ou le domaine public. Les plantations reconnues gênantes ou nuisibles, doivent être élaguées ou abattues.

**L’utilisation de produit phytosanitaire étant interdite,
le désherbage manuel doit constituer de fait la règle.**

LES ESPACES INTERTOMBES

Les passages, dits “intertombes” font partie du domaine public communal. Ils doivent demeurer libres de tous dépôts, constructions ou plantations. Toutefois, la municipalité peut accorder au concessionnaire une autorisation pour traiter ces espaces.



LES SIGNES FUNÉRAIRES

Les signes ou mobiliers funéraires, posés sur chaque concession, doivent toujours être contenus dans les limites du terrain concédé. L’administration se réserve le droit de retirer d’office les signes funéraires dépassant de la surface concédée.

LES COLUMBARIUMS

Aux abords des columbariums, les dépôts permanents de fleurs, signes funéraires, vases, ... ne sont pas autorisés. Seule, la pose d’un soliflore fixé sur le système de fermeture de la case du columbarium, est autorisée.

Chaque case peut recevoir autant d’urnes que possible dans la limite des dimensions de celles-ci et de la gravure des noms des défunts sur la plaque.

• Columbarium avec parement de briques :

Les plaques sont de couleur Gris du Tarn et gravées.

La pose d’un vase à fleurs est autorisée sur le tampon de fermeture de la case :

> fixé à droite de la plaque gravée de manière à aligner le fond avec la base de la plaque funéraire

> hauteur maximale 130 mm

> diamètre maximal 60 mm

Les gravures et les vases doivent être de couleur dorée ou blanche.

• Columbarium de Gravelle Abbaye

La plaque de fermeture doit être en granit rose et respecter le système de fixation existant.

• Columbarium de la Chapelle du cimetière de Sanvic :

Le choix de la plaque de fermeture est libre sous réserve de l’accord du conservateur et doit respecter le système de fixation existant.

LES OBLIGATIONS D’ENTRETIEN

Tous les terrains concédés doivent être entretenus par les concessionnaires, les monuments maintenus en bon état de conservation et toute pierre tumulaire tombée ou brisée, relevée et remise en place par le concessionnaire dans le délai d’un mois, faute de quoi la Ville a toute autorité pour sécuriser la sépulture aux frais du concessionnaire ou de ses héritiers.



*“Laissons la nature redonner vie
à ce lieu de mémoire et de recueillement”*

AMÉNAGER ET ENTREtenir LE CIMETIÈRE

LA DÉMARCHE ZÉRO PESTICIDE

L'entretien des cimetières sans pesticide, a modifié depuis quelques années l'aspect des cimetières havrais.

Les allées enherbées et la présence de végétaux sont le signe d'une gestion responsable et raisonnable du cimetière.

Les nouvelles pratiques de conception et de gestion ont renforcé la place du végétal parfois par touches successives, parfois dans des formes paysagères nouvelles et variées. Aujourd'hui, les cimetières havrais deviennent peu à peu de véritables réserves de nature tout en préservant la sérénité nécessaire à ces lieux de recueillement.

LES TECHNIQUES D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN UTILISÉES

Depuis 2019, la Ville du Havre n'utilise plus de produits phytosanitaires pour l'entretien des cimetières. La présence importante de béton, les pavages et dallages, «typiquement havrais», favorise la prolifération des végétaux indésirables.

LA DÉMINÉRALISATION ET L'ENHERBEMENT SEMÉ OU SPONTANÉ

L'enherbement des trottoirs, allées principales et secondaires... permet de simplifier l'entretien et de réduire les zones minéralisées du cimetière. La technique consiste à semer ou à laisser pousser le végétal en remplacement d'un sol imperméabilisé. Les allées ainsi que certaines surfaces minéralisées du cimetière sont idéales pour l'enherbement.

Cette technique permet également de réduire les surfaces de sol à nu, ce qui évite les risques d'érosion, améliore la filtration et l'infiltration de l'eau et augmente la biodiversité des sols.

LES ACTIONS DE RÉFECTION

Elles peuvent concerner les espaces suivants :

- entretien des voiries
- réfection des joints des caniveaux
- réhabilitation des entre-tombes

Ces travaux permettent de conforter la politique d'arrêt d'usage des pesticides sur les surfaces minérales.

Une réfection de certaines allées ou entre-tombes permet de réduire les coupures de revêtements et de limiter ainsi la pousse de certains végétaux. La Ville du Havre teste depuis 3 ans des solutions alternatives comme, par exemple, le recouvrement des allées avec du stabilisé.



Des expérimentations, tel que le schiste au cimetière Sainte-Marie et le tapis végétal ont également été menées pour recouvrir les espaces entre les dalles des monuments funéraires, favorisant la pousse des herbes. Si la végétation est contrôlée, la circulation entre les tombes et le travail des agents en sont facilités.

L'ENTRETIEN DES SURFACES IMPERMÉABLES

Les surfaces imperméables sont en général situées sur les axes de circulation pour les véhicules et les piétons. Ces espaces étaient traditionnellement désherbés chimiquement, voici désormais les techniques alternatives pratiquées :

- **Désherbage manuel**, pour un entretien des zones de petite surface
- **Désherbage mécanique**, pour un entretien des zones de grande surface
- **Désherbage thermique**, qui nécessite une intervention au stade plantule.

L'ENTRETIEN DES SURFACES PERMÉABLES

Les surfaces perméables correspondent en général aux allées piétonnes, contre-allées et entre-tombes qui peuvent être en stabilisé, sablées, gravillonnées ou enherbées.

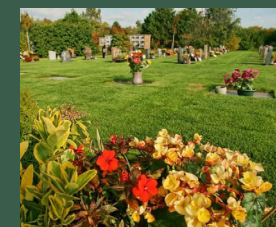
- **La tonte** : pour l'entretien des surfaces enherbées (trottoirs, entre-tombes ou allées).
- **Les plantes couvre-sol** sont également une bonne alternative au désherbage chimique. Leur mise en place permet de limiter la pousse des herbes non désirées.

LA BIODIVERSITÉ

Les cimetières, tout comme les parcs, squares et jardins, participent à l'enrichissement de la biodiversité en ville. L'aménagement de zones laissées en prairie de fauche ont à la fois un rôle d'accueil pour la biodiversité locale et l'embellissement naturel du cimetière.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS DES CIMETIÈRES HAVRAIS

42 hectares répartis sur **7** cimetières
2 299 arbres
2 km de haies
6,85 ha de prairies et de pelouses
Environ **21** ha à **désherber**



AMÉNAGER ET ENTREtenir LE CIMETIÈRE

LES PLANTES SAUVAGES, APPRENDRE À LES RECONNAÎTRE

Auparavant, avec les traitements phytosanitaires les adventices étaient totalement éradiquées, les allées étaient exemptes de « mauvaises herbes », ce qui donnait un sentiment de propreté, d'efficacité, sans se douter de la pollution générée par ces produits.

Une adventice est une plante dont la croissance est considérée comme indésirable. Vivaces, annuelles ou bis-annuelles, leur développement est variable et certaines sont très envahissantes.



LE PISSENLIT (*Taraxacum officinale*)

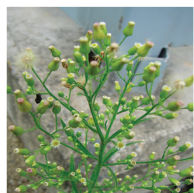
Particulièrement reconnaissable de par ses fleurs jaunes odorantes, il se développe partout et il est capable de fleurir en mars et octobre.

Il se reproduit par semis et colonise les alentours avec une grande efficacité, en effet une fois la floraison achevée, on voit se former une boule plumeuse composée d'une multitude de graines s'évolant au moindre coup de vent.



LE BROME À 2 ÉTAMINES (*Bromus Diandrus*)

Parmi les adventices se trouvent les plantes messicoles, comme le Brome des Champs. Ces plantes annuelles et indigènes liées spécifiquement aux cultures céréalières d'hiver ont une pousse très rapide de 0,80 cm à 1 m environ en seulement 3 semaines.



ÉRIGÉRON DU CANADA (*Conyza canadensis*)

Plante herbacée annuelle, originaire d'Amérique centrale et du nord, elle s'est naturalisée en Europe et est très courante voire localement très invasive. C'est une adventice de plus en plus fréquente qui se plaît dans les endroits chauds et secs et qui se développe dans le moindre interstice.

DES PLANTES PROLIFÉRANTES

Certaines plantes sont particulièrement difficiles à contrôler :

la vergerette du Canada, le solidage du Canada, le chardon, l'érigéron, le pissenlit, la prêle, le lierre, le séneçon du Cap, le laiteron, la renouée du Japon... Mais aussi des arbustes ou des rejets d'arbres : ailante, cèdre, cyprès, saule, érable sycomore, buddléia...

Certaines de ces espèces sont considérées localement comme invasives par les Conservatoires botaniques nationaux comme le buddléia (*Buddleja davidii*), la renouée du Japon (*Reynoutria japonica*), l'ailanthe (*Ailanthus altissima*).



“Le cimetière est un site sensible, où chacun a un devoir d'entretien”

L'ENTRETIEN DES CONCESSIONS

La maintenance des tombes en état de propreté est à la charge des concessionnaires et il faut également :

- veiller à la solidité de la sépulture,
- envisager des travaux en cas de faille de la dalle, si la stèle s'est brisée, si les joints d'étanchéité sont usés...

Il revient donc aux concessionnaires ou à leurs familles de régulièrement faire le point sur l'état du monument funéraire. Ce point ne doit pas être négligé ; en vertu de l'article L2223-17 du code général des collectivités territoriales, une concession abandonnée peut être reprise par la mairie après constat officiel de l'abandon et au terme d'une démarche administrative.

Le défaut d'entretien des concessions par les familles

Parfois le service des espaces verts est confronté à des problèmes liés à un défaut d'entretien de leur concession par les familles.

En l'absence d'entretien, des monuments funéraires peuvent se détériorer et constituer un danger. De plus, la flore spontanée peut s'installer et certaines espèces envahissantes pouvant prendre racine dans les interstices des monuments, les jardinières, les enclos. A partir de là, elles peuvent essaimer des graines ailleurs dans le cimetière.

Seul le concessionnaire ou la famille peut intervenir sur l'espace privé de la concession.

L'EAU, UNE CAUSE MAJEURE DE DÉGRADATION !



Elle provoque des dommages mécaniques lorsqu'elle est projetée sous pression sur une pierre endommagée.



Elle transporte les sels minéraux dans les pores de la pierre, puis les dépose sous forme d'efflorescences lorsqu'elle s'évapore.



Elle transporte les produits de corrosion des métaux et provoque l'apparition de taches.



Elle contribue à détruire les peintures des vitraux et les émaux des céramiques photographiques.



Elle favorise la corrosion des métaux : vert de gris pour les cuivreux, rouille pour les ferreux.



Elle favorise la croissance des algues, mousses et lichens.

SUR QUELLES ALTÉRATIONS PUIS-JE INTERVENIR ?

Principalement sur les recouvrements biologiques



Algues rouges



Algues noires



Algues vertes

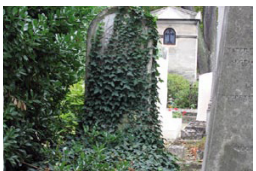
Les usages à proscrire

- L'eau sous pression qui désagrège la pierre.
- L'eau de Javel (ou hypochlorite de sodium) qui permet d'obtenir un effet immédiat mais attaque pierre et métaux. Elle entraîne la formation de chlorure de sodium qui reste dans la pierre et aucun rinçage ne peut l'en faire sortir. Lorsqu'il cristallise, il entraîne une dégradation irrémédiable du matériau.
- La brosse métallique qui raye la pierre.



Les mousses

Gratter à sec à la spatule en bois ou en plastique.



Le lierre et les arbustes

Couper à la base des racines et renouveler jusqu'à la mort des végétaux. Ne pas arracher.



Lichens

- Pulvériser un biocide à base d'ammonium quaternaire (2 ou 3 applications espacées d'une journée, par temps sec)
- Brosser à sec les végétaux quand ils sont desséchés
- Renouveler le traitement tous les deux ans.

QUELQUES CONSEILS D'ENTRETIEN

- Enlever régulièrement les feuilles mortes et débris végétaux,
- Dépoussiérer souvent à la balayette
- Nettoyer sous les jardinières et les plaques «souvenir»
- Laver modérément à l'eau pure et à la brosse douce, sans eau de Javel
- Traiter tous les 2 ans environ à l'ammonium quaternaire, de préférence au printemps.

À RETENIR :

L'entretien d'une sépulture doit être une action légère, régulière et mesurée, conduite dans le respect des matériaux et de l'aspect originel du monument. Un bon entretien n'est pas exclusivement destiné à rendre une tombe visuellement «propre». L'entretien doit surtout aider à préserver durablement le monument, dans l'intégrité de sa forme comme de sa surface, et donc privilégier des gestes de conservation.



PARTICIPEZ À LA PRÉSERVATION DE L'ESPACE NATUREL DES CIMETIÈRES !



- Effectuez régulièrement et sans produit phytosanitaire l'entretien des plantations ornementales ;



- Arrachez manuellement les herbes indésirables ;



- N'utilisez pas d'eau de javel très nocive pour l'environnement et pour le monument ;



- Privilégiez l'entretien régulier de votre sépulture à l'aide de produits naturels (eau, savon noir, bicarbonate de soude...) et de matériels adaptés à la pierre (éponge, brosse douce, pierre ponce, balayette,...) ;



- Limitez l'apport de sable. Les graines qu'il contient sont autant d'herbes indésirables à venir.

QUELLES PLANTES UTILISER POUR ORNER LES TOMBES ?

La palette de végétaux utilisables est grande, mais il est intéressant d'utiliser des plantes pérennes ou qui se ressèment seules. Pour concevoir votre espace de plantation, faites appel à des plantes rustiques, au système racinaire peu développé, résistant à la sécheresse et au développement modéré ou supportant les tailles répétées.



La périodicité de vos visites au cimetière conditionnera votre choix.

Plus vos visites sont espacées ou si vous habitez loin du lieu de sépulture de vos proches vous opterez pour des **plantes vivaces très rustiques**.

Peu utilisées, les plantes à bulbes sont intéressantes, particulièrement les espèces botaniques qui se naturalisent rapidement.

FLEURIR UNE TOMBE SELON LA SÉPULTURE

- Si la tombe est constituée d'un monument funéraire imposant en granit poli, vous devrez vous contenter de fleurir avec des pots ou jardinières.
- Si la tombe est juste délimitée par un simple entourage de granit, de pierre ou de ferronnerie d'art, il sera plus aisé de végétaliser la tombe en apportant de la bonne terre et du compost.
- Un caveau ne permettra pas une végétalisation de la sépulture comme pour une tombe de pleine terre, du fait de ses principes de construction en béton.

En outre, si la sépulture est amenée à accueillir un autre cercueil dans les années, à venir, mieux vaut vous en tenir à des plantations de surface faciles à enlever, soit annuelles et bisannuelles, soit vivaces ou couvre-sol. Les végétaux plus arbustifs seront plus compliqués à retirer en motte pour être replantés, d'autant que la saison à laquelle cela interviendra ne sera pas forcément favorable.

LES FLEURS ADAPTÉES AU CIMETIÈRE

Les annuelles, bisannuelles, bulbes à fleurs et couvre-sols sont parfaitement adaptés aux potées fleuries à condition qu'un entretien régulier pour l'arrosage soit possible. Préférez les compositions, plus résistantes à la sécheresse que les pots isolés. En pleine terre, le choix sera plus conséquent.



- **Les annuelles et bisannuelles** : gazania, dipladenia, giroflée, pâquerette, pavot de Californie, centaurée, muflier, pensée, œillet... Vous devrez suivre le rythme des saisons et les renouveler régulièrement.
- **Les bulbes** sont peu exigeants et bien pratiques car ils vivent leur vie quelle que soit la fréquence de vos visites. Testez les bulbes de printemps à planter en automne et bulbes d'été à mettre en terre au printemps : crocus, muscaris, narcisse, tulipe, perce-neige, agapanthe, ail d'ornement...
- **Les couvre-sols** vont se développer jusqu'à ne plus laisser de place aux adventices, sans demander d'entretien spécifique : pourpier vivace, joubarbe, euphorbe, petite pervenche, sedum nain, géranium vivace, et pourquoi pas thym et sarriette !
Attention à la vergerette très envahissante qui peut se développer chez les voisins qui n'ont rien demandé.
- **Les vivaces de milieu sec** sont des plantes fleuries parmi les plus adaptées au cimetière car elles sont propres à résister à des conditions difficiles dès lors qu'elles ne soient pas plantées en isolé mais plutôt regroupées, en paillant leur pied afin de garder un peu d'humidité. Au-delà du chrysanthème, vous pourrez installer bruyère, cyclamen santoline, lavande, népéta, perovskia, sauge arbustive, marguerite, iris...
- **Les rosiers** font partie des fleurs historiquement présentes dans les cimetières, ils sont très résistants au froid, à la sécheresse, aux mauvaises herbes et ne demandent que peu d'entretien mis à part une taille annuelle.
- **Les grimpantes**, peuvent trouver leur place par leur facilité de culture, particulièrement si la sépulture est ceinte de ferronnerie d'art. Vous pourrez commencer par des grimpantes annuelles (ipomée, Suzanne aux yeux noirs...), afin de vous rendre compte de l'effet pour planter des grimpantes vivaces l'année d'après (chèvrefeuille, vigne, clématite, solanum jasminoïde...).



LES ARBUSTES ADAPTÉS AU CIMETIÈRE

L'intérêt des arbustes est de nécessiter assez peu d'entretien : ils peuvent être choisis pour leur floraison ou pour leur feuillage persistant. Vous devrez juste veiller à les tailler afin qu'ils ne débordent pas trop de l'espace alloué en concession : vous avez le choix entre lilas, camélia, fusain, laurier, buis, abelia, spirée, ciste, jasmin d'hiver, gaulthérie...

Attention aux petits conifères faisant souvent partie des compositions florales funéraires : mieux vaut ne pas les planter car ils vont rapidement grandir et devenir envahissants à cause des racines qui, en se développant, finissent par se propager chez les voisins pouvant créer des dégâts et des conflits de «voisinage».



CE GUIDE A ÉTÉ RÉALISÉ PAR LA VILLE DU HAVRE

Direction Espaces verts

Service des Affaires funéraires - 02 35 19 61 27 - secretariatdev@lehavre.fr

